

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lěnařck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absent :** CLAPPIER Pascal

**Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 23-09-103**

**Objet : Dénomination d'une voie**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans le cadre de l'avènement du lotissement à usage d'habitation des Cassettes, la commission communale travaux-urbanisme propose de dénommer la voie privée de desserte intérieure dudit lotissement chemin du haut des cassettes.

La commission finances et administration générale, développement durable et communication réunie le 31 août 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le 11/09/2023

ID : 073-217303064-20230907-23\_09\_103-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 31 août 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de dénommer la voie privée de desserte intérieure du lotissement des Casses, Chemin du haut des casses.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 11/09/23

Publication : 11/09/23

Valloire, le 11/09/23

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

